



Direction Générale Adjointe des Services
Action Publique et Sociale

Direction Politique de la Ville



Politique de la Ville

La Politique de la Ville, qu'est-ce que c'est ?

Politique publique interpartenariale et contractuelle apparue dans les années 1970, elle poursuit deux principaux objectifs :

- Réduire les inégalités entre les territoires de la ville ;
- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Les quartiers concernés par la Politique de la Ville sont définis par l'État sur la base de deux critères :

- le niveau de revenus médians,
- la densité de population.

Aix-en-Provence compte **4 quartiers prioritaires** :

- Beisson - 1 312 habitants
- Corsy - 1 173 habitants
- Encagnane - 4 642 habitants
- Jas de Bouffan - 6 900 habitants

et 1 quartier de veille (spécifier) : Pinette - 1 903 habitants

A qui cela s'adresse-t-il ?

- A tous les habitants de Beisson, Corsy, Encagnane, Jas de Bouffan et Pinette,
- A tous les acteurs locaux impliqués dans ces quartiers (associations, acteurs économiques, bailleurs sociaux...).

Comment et pourquoi faire ?

Politique d'exception, elle vise à mobiliser et rassembler les politiques publiques de droit commun pour agir profondément et durablement sur les problématiques urbaines, économiques et sociales, en faveur des habitants des QPV.

Opérationnelle, la Politique de la Ville doit permettre la mise en œuvre d'actions concrètes, de terrain, évaluables, avec l'ensemble des acteurs et partenaires, mais aussi de développer, dynamiser les dispositifs existants et participer à l'émergence de nouveaux projets.

Il s'agit de proposer et/ou de créer des projets sur la jeunesse, la sécurité, le cadre de vie, la réussite scolaire, l'habitat, l'emploi-insertion, la santé, la citoyenneté, les commerces et les services.

Avec quels partenaires ?

- l'État
- les collectivités et leur groupements
- les associations
- les bailleurs sociaux
- les habitants (concertation, Conseils citoyens)

La Direction de la Politique de la Ville d'Aix-en-Provence c'est :



Un service Cohésion sociale

Suivre et animer la programmation du Contrat de Ville

Mettre en place des actions en proximité directe avec les habitants (animations de places, stages sportifs et culturels...)

Soutenir la vie associative et accompagner les Conseils citoyens



Un service Prévention et Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Coordonner et animer les partenaires du CLSPD

Développer et suivre les actions de prévention de la délinquance, d'éducation à la citoyenneté, en transversalité sur les projets jeunesse

Maison de la Justice et du Droit : permanences d'accueil pour l'accès au droit en lien avec la justice



Service Gestion des salles

Contribuer au développement local à travers la mise à disposition de salles, participant à l'animation et la cohésion des territoires en proximité directe

Favoriser le lien avec les acteurs associatifs et les services techniques

Favoriser les activités répondant aux besoins des habitants et des quartiers



Un service Renouvellement et Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Coordonner les partenaires du renouvellement urbain et les projets d'aménagements et de travaux

Animer les partenaires autour des diagnostics-groupes opérationnels sur les enjeux du cadre de vie

Assurer le suivi de la concertation et du relogement



Service Centres sociaux et équipements de proximité, insertion-emploi et affaires générales

Coordonner le volet insertion et emploi du Contrat de Ville (animation du réseau d'acteurs, suivi de la Mission Locale...)

Suivre et accompagner le fonctionnement des centres sociaux et des équipements de proximité

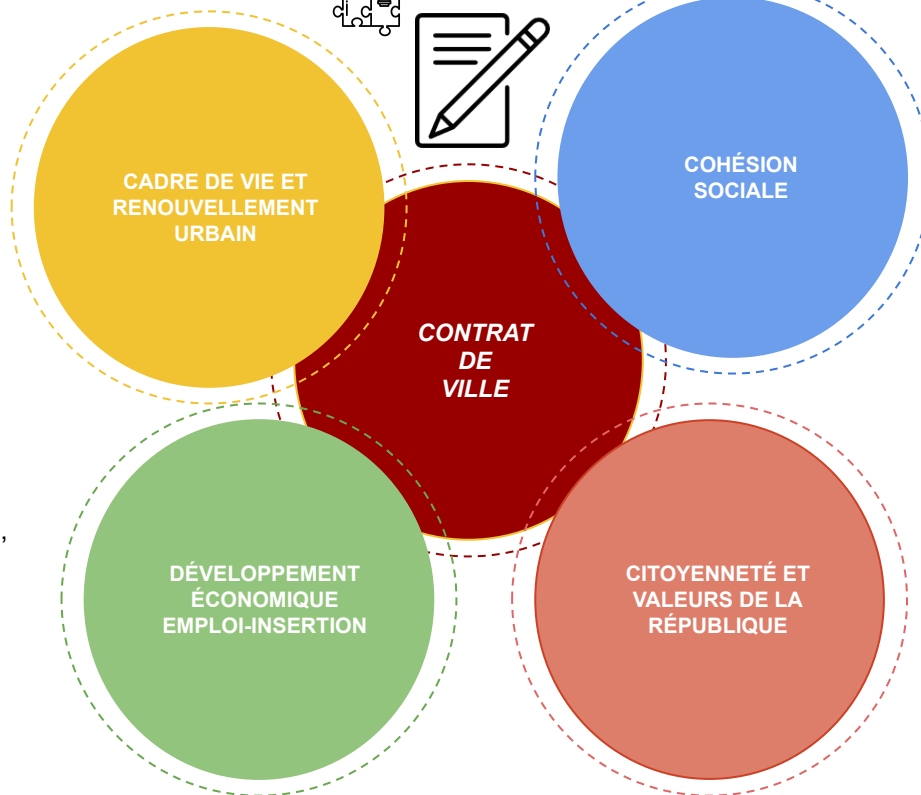
Dans le cadre d'une programmation annuelle*, le Contrat de Ville formalise le cadre d'intervention des politiques publiques autour de 4 piliers et d'axes transversaux (jeunesse, lutte contre les discriminations, égalité Femme-Homme)



Améliorer la qualité de vie et favoriser l'attractivité des quartiers avec la participation des habitants, projets urbains dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)



Développer une activité économique, attractive et durable, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles



Optimiser les chances de réussite scolaire, d'accès à la culture et aux sports, assurer la tranquillité publique et prévenir la délinquance, améliorer l'accès aux soins, soutenir et accompagner la vie associative



Lutter contre les discriminations et toutes les formes de violences, prévenir le phénomène de radicalisation et renforcer la solidarité citoyenne et territoriale

*Chaque année, la Politique de la Ville d'Aix-en-Provence, avec ses partenaires, accompagne et soutient financièrement plus de 130 actions dans les QPV portées par diverses structures, principalement associatives.

PLUS D'INFORMATIONS :

Direction Politique de la Ville

Le Ligourès

Place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone : 04 42 91 89 10

Service Cohésion sociale

04.42.91.89.31

Service Renouvellement urbain

04.4.2.91.93.54

Service Prévention et CLSPD

04.42.91.90.49

**Service Centres sociaux et équipements de
proximité - insertion-emploi - affaires générales**

04.42.91.89.05

Service Gestion des salles

04.88.71.84.47